

Mme , députée

Assemblée nationale,
126, Rue de l'Université,
75355 Paris 07 SP

Toulouse le 15 septembre 2022

Objet : appel urgent en faveur des résidents en EHPAD et des personnes âgées accompagnées à domicile

Madame la Députée,

La crise du coronavirus a révélé et quelque fois amplifié des situations inacceptables déjà mises en évidence par plusieurs rapports, puis par le livre « les Fossoyeurs » et l'émission d'Elise LUCET. Elle a également mis en exergue des situations qui dépassent le contexte des EHPAD et des personnes âgées accompagnées à domicile.

Nous sommes une vingtaine d'associations et de collectifs à avoir publié la plateforme « **pour des Résidents toujours citoyens en Ehpap** ». Elle contient onze demandes de nature à redonner un sens à la vie des personnes âgées. Pour certaines un travail législatif est à réaliser. Pour d'autres des lois ont déjà été votées mais les textes réglementaires sont insuffisamment précis pour garantir l'esprit des lois. Enfin certaines ne nécessitent qu'une réelle volonté politique pour aboutir et des décrets pour modifier à la marge quelques textes réglementaires.

Nous demandons avec force que la **loi du grand âge** soit effective, donnant enfin les moyens nécessaires à un accompagnement digne pour toutes les personnes fragilisées par l'âge, à domicile comme en établissement, et permettant ainsi que les Ehpap deviennent un véritable lieu de « vie normale » et d'accompagnement.

Votre mandat de députée vous permet de vous engager pour les résidents en EHPAD : propositions de loi, amendements, demandes de modifications de textes réglementaires, questions écrites au gouvernement, etc.

Parallèlement, la démocratie ne fonctionne plus correctement dans de nombreux domaines qui touchent aussi les EHPAD :

- Nous demandons **l'accès aux dépenses publiques** :
en EHPAD : les résidents et leurs familles devraient pouvoir consulter le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui décrit en particulier les moyens en personnels soignants contractualisés avec l'ARS et le Conseil Départemental.
- Nous demandons **un engagement clair de l'État**, son désengagement est une source possible de fraudes :
en EHPAD : le contrat de facturation globale des soins signé avec la sécurité sociale ne permet plus aux résidents et à leurs familles de suivre via l'application AMELI le détail de toutes les interventions des praticiens libéraux.
- Nous demandons **une mise à jour des textes réglementaires** obsolètes ou ne correspondant plus à l'esprit de la loi :
en EHPAD : les textes réglementaires concernant le Conseil de la Vie Sociale (CVS) votés en 2004 et amendés en avril 2022 sont flous ou obsolètes et ne permettent pas son fonctionnement dans les EHPAD.
- Nous demandons **une puissance publique au service des administrés** :
en EHPAD : les plaintes déposées à l'ARS, ne font pas toujours l'objet d'un accusé de réception et font rarement l'objet d'un courrier sur les suites qui ont été données. Il n'y a pas de débat contradictoire entre les familles et les directions d'EHPAD.
- Nous demandons que **les administrés soient toujours reconnus comme des citoyens responsables** :
en EHPAD : les familles déposant un signalement à l'ARS ne doivent plus être considérées comme étant « *procéduriers et sources de désorganisation du service des soins* ».
- Nous demandons **une position claire de la puissance publique**, son rôle et sa responsabilité ne sont pas toujours clairs :
en EHPAD : il n'est pas possible de connaître les obligations de l'ARS lorsqu'une infraction avérée d'une direction d'EHPAD est dénoncée par des familles. Quels sont ses moyens et ses obligations ?

Enfin nous demandons **la mise en place d'une journée nationale d'information sur le Conseil de la Vie Sociale**. C'est la pierre angulaire du changement dans les EHPAD. Il est au service des résidents et croise le regard des résidents, des familles et des personnels. C'est une instance obligatoire, et pourtant elle ne fonctionne correctement que dans moins d'un EHPAD sur cinquante. La grande majorité de nos concitoyens ayant des parents en EHPAD n'en a jamais entendu parler.

Plus de 600.000 résidents en EHPAD et plus de 700.000 personnes âgées accompagnées à domicile ont besoin de vous. Aidez-nous à construire un véritable projet de vie pour elles, pour vos parents, pour VOUS peut-être un jour dans ces établissements.

Nous tenons à votre disposition de nombreux témoignages.

Nous vous remercions d'avance du soutien et des moyens que vous pourrez accorder à la mise en oeuvre rapide de nos demandes et nous sommes à votre disposition pour participer à un travail collégial.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, l'expression de notre considération distinguée.

Patrick COLLARDOT
Président

Pièce jointe

- [plateforme "pour des Résidents toujours citoyens en Ehpad"](#)

Associations et collectifs signataires

M. Patrick COLLARDOT ass. TouchePasMesVieux - **Mme Annie ROUSSEAU** ass. Ehpad Familles 42 et autres départements - **Mme Jocelyne HUARD de la MARRE** ass. AID'AÎNE - **M. Philippe PRINCE-DEMARTINI** ass. FAVICOVID - **M. Bernard SAUVIAT** coll. GASPE Riviera - **M. François KNAB** - coll. UnMédecinPourNotreEhpad - **M. Patrick COURATIN** ass. AVEC - **Mme Julie GRASSET** ass. CœurVide 19 - **M. Paul GAREL** coll. Ehpad familles 69 - **Mme Annette DEBEDA** - Cercle des proches aidants en Ehpad - **M. Laurent FREMONT** coll. Tenir ta main - **Mme Véronique DEBEAUMONT** ass. POUR NOS PARENTS - **Mme Catherine GONIN** coll. Aidants-Alzheimer-Dépendances-Domicile et EHPAD - UNION DES FAMILLES